



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 21 octobre 2015 à 19 h tenue en la salle du conseil de
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

PRÉSENTATIONS

Madame Josée Guy, directrice générale, présente les recommandations du comité de sélection pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse 1, place de l'Église;

Des membres de la firme MACOGEP présentent les recommandations de l'étude de faisabilité pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Monique Major, conseillère – district 2

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 20 h 12.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2015 201510-227 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose d'amender l'ordre du jour pour y ajouter le point 10.1, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

1 ORDRE DU JOUR

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2015

2 PROCÈS-VERBAL

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2015

3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS

- 3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 14 octobre 2015
- 3.2 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de Montréal-Est
- 3.3 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$
- 3.4 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats conclut avec un même contractant

4 RAPPORTS DES SERVICES

- 4.1 Publication du rapport du maire sur la situation financière de Montréal-Est
- 4.2 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 octobre 2015 au 31 mars 2016
- 4.3 Présentation des recommandations du comité d'évaluation des propositions aux fins de requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église
- 4.4 Présentation des recommandations de l'étude de faisabilité relative pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet préparée par la firme Macogep
- 4.5 Mandat à la direction des travaux publics et des services techniques pour la vente de l'autobus Blue Bird TC3000

5 RÈGLEMENTS

- 5.1 Avis de motion – Règlement sur le forage

6 CONTRATS

- 6.1 Approbation et signature d'une transaction entre Vopak Terminals pour les travaux d'aménagements paysagers pour le terminal VTME-K5
- 6.2 Ratification d'une transaction entre Lougen et la Ville de Montréal-Est pour les travaux d'aménagement et de plantation sur l'avenue Marien entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester
- 6.3 Ratification des travaux supplémentaires et réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2014-02 – Reconstruction des rues Ontario, Courtemanche et De Montigny
- 6.4 Ratification de dépenses supplémentaires dans le cadre du projet TP-ST 2014-09 – Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'hôtel de ville)
- 6.5 Octroi du contrat à l'entreprise Le prix du gros – Donnacona Chrysler pour la fourniture de deux (2) camionnettes compactes neuves 2015 – Projet TP-ST 2015-14A – 50 653,24\$, taxes incluses
- 6.6 Octroi du contrat à l'entreprise Albi Ford Lincoln Joliette inc. pour la fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé – Projet TP-ST 2015-15A – 36 439,03\$, taxes incluses
- 6.7 Location de camions pour le transport de neige saison 2015-2016 - Projet TP-ST 2015-12
- 6.8 Réception définitive des travaux dans le cadre du projet TP-ST 2014-08 – Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel
- 6.9 Achat de sel de déglacage pour la saison 2015-2016
- 6.10 Acceptation de l'entente technique pour le bouclage des réseaux de classe 2400Kpa avec Gaz Métropolitain

7 PERSONNEL

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de contribution financière annuelle pour la Campagne des coquelicots 2015
- 8.2 Demande de contribution financière des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du Jour du Souvenir

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

- 10.1 Avis de motion – Règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller John Judd.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 octobre 2015 tel que modifié par l'ajout du point 10.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2015

201510-228 2.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201510-229 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 14 octobre 2015.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE MONTRÉAL-EST

201510-230 3.2

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, le maire de la Ville de Montréal-Est fait rapport sur la situation financière de la Ville.

Rapport financier de la Ville de Montréal-Est 2014

Le rapport financier pour l'année 2014 a été déposé à la séance du conseil du 22 avril 2015. Les activités financières de la ville se sont terminées par les résultats suivants : des revenus de l'ordre 37 714 758 \$ et des charges et affectations de 33 666 663 \$ dégageant un excédent de 4 048 095 \$. La dette à long terme a été réduite de 1 886 000 \$ et s'élevait à 16 280 000 \$ au 31 décembre 2014. L'excédent est essentiellement attribuable à des revenus de taxes, des revenus d'intérêts, des règlements de contestations de taxes et à un contrôle et un suivi des dépenses de la ville. Les revenus de taxes représentent 90 % des revenus de fonctionnement de la ville et environ 50 % servent à acquitter les quotes-parts d'agglomération.

Au cours de l'année 2014, des investissements de l'ordre de 4 131 711 \$ ont été réalisés.

Les principales réalisations étaient :

- La reconstruction de l'avenue Courtemanche entre les rues De Montigny et Ontario
- Le revêtement et resurfaçage de l'échangeur Bourget
- Début des travaux d'auscultation, d'analyse concernant les égouts de la ville de Montréal-Est en vue de gainage éventuel
- Renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules et d'équipement
- Rafraîchissement de l'esthétique des enseignes de nom de rues
- Terminaison de projets déjà amorcés (Parc des Vétérans, reconstruction des avenues Laganière, Lesage, Richard et d'une partie de Prince-Albert ainsi que de l'avenue Lelièvre entre les rues Sainte-Catherine et Victoria

Évidemment, l'entretien de nos réseaux d'aqueduc, d'égouts, de réseaux routiers, ainsi que le service aux citoyens, la propreté et la sécurité de notre ville sont demeurés au cœur de nos préoccupations tout au cours de l'année.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2015, 2016 et 2017

Le budget du programme triennal d'immobilisations pour 2015 s'élevait à 14 648 500 \$, et avait pour objectif l'amélioration des infrastructures pour une somme de 13 383 500 \$, les bâtiments pour 715 000 \$ et les équipements pour 550 000 \$.

Exercice financier en cours

En maintenant une vision tournée vers l'avenir, notre rigueur et notre volonté d'amélioration continue de nos processus laissent poindre encore cette année l'atteinte de nos objectifs financiers, des investissements intéressants et des résultats positifs lors de la fermeture de notre année financière.

Une gestion encadrée et responsable de l'excédent des surplus accumulés a permis de soutenir la réalisation de plusieurs projets, alors que d'autres ont été financés par le fonds de roulement, par règlement d'emprunt ou à même le budget.

Parmi les principales réalisations, mentionnons :

- Renouvellement annuel d'une partie de la flotte de véhicules
- Implantation d'un chalet mobile dans le parc de l'Hôtel-de-Ville
- Réfection complète des avenues Dubé et de la Grande-Allée, entre la rue Prince-Albert et le fleuve
- Mise à norme des caméras au garage municipal
- Analyse par caméra de nos infrastructures d'égouts
- Adoption du plan d'intervention Montréal-Est réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie avec une politique de réalisation annuelle en investissement
- Réfection des façades de l'hôtel de ville
- Réfection des murs de soutènement du parc de l'Hôtel-de-Ville
- Assistance pour la gestion de projet de renouvellement du CRÉR et du potentiel de développement du site du garage municipal
- Ajout d'éclairage sur le territoire
- Inventaire boisé section urbaine et privée
- Verdissement d'espaces publics
- Remplacement des enseignes de prescriptions (réducteur de vitesse, renouvellement d'enseignes, amorce du plan de camionnage)
- Adoption d'une politique de déneigement
- Souci d'entretien général de notre ville, dont le scellement de fissures

Rémunération et allocation des élus municipaux

Tel que le requiert l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je dois vous faire part des rémunérations et allocations de dépenses des élus de votre Ville.

En 2015, le salaire de base annuel du maire est de 67 995 \$ auquel s'est ajoutée une allocation annuelle de dépenses non imposable d'un montant de 15 976 \$. À titre de membre du conseil d'agglomération de Montréal, une somme de 10 999 \$ me sera versée. Je siège également sur trois commissions, à titre de vice-président, soit : à la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation, à la Commission permanente du conseil sur la culture, le patrimoine et les sports, ainsi qu'à la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise. La rémunération maximale pour ces trois commissions est de 16 499 \$ par année.

Les conseillers de la Ville de Montréal-Est ont reçu un salaire annuel de base de 18 399 \$, ainsi qu'une allocation annuelle de dépenses non imposable de 9 199 \$.

Ces sommes sont déboursées en conformité avec la disposition de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Liste des contrats

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, je dépose une liste à jour de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$. Cette liste comprend également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale égale ou supérieure à 25 000 \$.

Orientations générales pour le budget de l'année 2016 et programme triennal des immobilisations 2016, 2017 et 2018

Le Programme triennal d'immobilisations sera révisé selon les objectifs fixés par le Conseil. Les besoins essentiels d'investissement de la municipalité seront considérés dans le cadre d'une planification à plus long terme.

Le budget 2016 de la Ville de Montréal-Est ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 sont présentement en préparation et feront l'objet d'une adoption à une séance extraordinaire du Conseil municipal le mercredi 18 novembre 2015 à laquelle je vous convie tous.

Ces deux éléments essentiels à la municipalité seront préparés toujours en conformité avec une vision de développement de notre ville. Nous nous sommes dotés d'outils d'analyse et de politiques nous permettant de faire des choix éclairés et d'assurer une meilleure planification.

Toutes nos équipes travaillent donc en priorisant la collectivité, dans une approche de vision élargie. Nous devons toutefois composer avec des augmentations de coût. Notre rigueur nous aidera à concilier les augmentations de charge, le maintien des investissements et un développement adéquat. La participation à différents programmes de subvention ainsi que l'équilibre de nos ressources seront primordiaux.

Nous sommes présentement à un tournant important de notre ville et les projets du site de l'église, du CRÉR et du garage municipal donneront à notre municipalité le regain dont elle a besoin, et cela nous permettra de mieux diriger nos efforts afin de réaliser nos objectifs.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

201510-231 3.3

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

201510-232 3.4

Monsieur le maire, Robert Coutu, dépose, séance tenante, la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même contractant lorsque l'ensemble des contrats conclus avec ce même contractant comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RAPPORT DES SERVICES 4

PUBLICATION DU TEXTE DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DANS L'HEBDOMADAIRE AVENIR DE L'EST

201510-233 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'ordonner la publication du texte du Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Montréal-Est dans l'hebdomadaire Avenir de l'est au lieu de le distribuer à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 21 OCTOBRE 2015 AU 31 MARS 2016

201510-234 4.2

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur le conseiller John Judd pour les quatre prochains mois, soit du 1er décembre 2015 au 31 mars 2016;

Considérant de plus qu'il y a lieu de remplacer madame Monique Major à titre de maire suppléant avant la fin de la période prévue.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 21 octobre 2015 au 31 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS AUX FINS DE REQUALIFICATION DE L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT NUMÉRO 1 251 922 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, AVEC BÂTISSSE DESSUS ÉRIGÉE PORTANT L'ADRESSE CIVIQUE 1, PLACE DE L'ÉGLISE

201510-235

4.3

Considérant qu'à la suite de l'appel de proposition publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec SE@O du 29 juin 2015 au 30 septembre 2015, pour la requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église, la Ville a reçu deux propositions;

Considérant qu'un comité de professionnels, de membres de l'administration et de membres du Comité consultatif d'urbanisme a été formé pour analyser les propositions reçues, et ce, avec l'aide de la grille d'évaluation et de pondération préparée à cet effet et adoptée par le Conseil (201506-121);

Considérant qu'à la suite de cette évaluation, les membres du comité ont jugé la proposition présentée par l'entreprise MAGMA comme étant la première et la proposition présentée par la Corporation le Mainbourg comme étant la deuxième;

Considérant que la proposition de l'entreprise MAGMA était accompagnée des documents exigés ainsi que d'une garantie de proposition valide d'un montant de vingt-cinq mille dollars (25 000\$);

Considérant que la proposition de l'entreprise MAGMA inclue un espace pour un centre de la petite enfance et que des négociations seront entreprises avec le Centre de la petite enfance Tante Michèle inc. tel que demandé par la Ville dans l'appel de propositions;

Considérant que les propositions ne devaient pas être conditionnelles à des subventions, des prêts, des prêts participatifs ou autres aides financières de quelque nature que ce soit et que la proposition présentée par la Corporation le Mainbourg incluait de telles conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité d'évaluation et de retenir la proposition de requalification de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 1 251 922 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus érigée portant l'adresse civique 1, place de l'Église présentée par MAGMA;

De mandater la directrice générale pour négocier les conditions de vente de l'immeuble en tenant compte des recommandations formulées par le comité d'évaluation et par le Conseil municipal, et ce, en respect avec l'appel de propositions.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET PRÉPARÉE PAR LA FIRME MACOGEP

201510-236

4.4

Considérant que les conclusions de l'étude faisabilité relative à la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet réalisée par la firme MACOGEP recommandent de retenir le scénario de la rénovation du CRÉR plutôt que la construction d'un nouveau centre pour les motifs suivants;

- La préservation d'un bâtiment significatif;
- Un scénario qui s'inscrit dans une optique de développement durable;
- Un service de dette moins élevé et donc un effet moins lourd sur la dette à long terme;
- Un coût global sur le cycle de vie moins élevé également;

Considérant que l'échéancier de ce scénario permet de réaliser l'ensemble des travaux de rénovation graduellement de façon à minimiser l'impact pour les usagers.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MANDAT À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES
POUR LA VENTE DE L'AUTOBUS BLUE BIRD TC3000**

201510-237 4.5

Considérant la résolution CM-200704078 autorisant l'achat d'un autobus Blue Bird TC3000;

Considérant que cet équipement municipal est devenu désuet;

Considérant que le rapport présenté par la direction des communications, de la culture et de la communauté démontre que les frais d'utilisation et d'entretien représentent une dépense considérable pour la Ville;

Considérant que le prêt de l'autobus prive la direction des travaux publics et des services techniques d'un employé plusieurs heures par année puisqu'un employé col-bleu est assigné à titre de chauffeur d'autobus lors des sorties de l'autobus;

Considérant que la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus et la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire établit l'encadrement des prêts de l'autobus aux organismes;

Considérant que la Ville désire revoir la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de loisir et de développement communautaire de façon à compenser financièrement les organismes pour les coûts de location d'un autobus lors de leurs sorties selon leur statut établi dans cette nouvelle politique;

Considérant que, pour la première année, les revenus provenant de la vente de l'autobus serviront à défrayer les compensations financières des organismes pour la location d'autobus pour leur déplacement.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater la direction des travaux publics et des services techniques pour vendre l'autobus Blue Bird TC3000;

D'abroger la Politique et procédure d'utilisation de l'autobus de la Ville à compter de la date de vente dudit véhicule.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle,
Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÈGLEMENTS 5

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE FORAGE

201510-238 5.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement sur le forage.

CONTRATS 6

**APPROBATION ET SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE VOPAK TERMINALS
POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT POUR LE TERMINAL VTME-K5**

201510-239 6.1

Considérant que Vopak Terminals procédera à des travaux d'aménagement paysager dans l'emprise publique et sur leur terrain pour le terminal VTME-K5 à l'intersection de la rue Notre-Dame et du boulevard Joseph-Versailles;

Considérant que l'embellissement de la rue Ntore-Dame fait partie des orientations de la Ville;

Considérant que l'entreprise s'engage à respecter nos spécifications lors des travaux tels que définis dans la transaction entre la Ville de Montréal-Est et Vopak Terminals;

Considérant que la Ville assumera l'entretien des aménagements qui seront uniquement sur l'emprise publique après la garantie d'un an sur les travaux se rattachant à la transaction;

Considérant que pour ce faire, une transaction doit être signée et autorisée par la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le projet de transaction avec Vopak Terminals pour le projet d'aménagement paysager lors de travaux pour le terminal VTME-K5 et d'autoriser la directrice générale à signer au nom de la Ville de Montréal-Est ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION D'UNE TRANSACTION ENTRE LOUGEN POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANTATION SUR L'AVENUE MARIEN ENTRE LES RUES SAINTE-CATHERINE ET DORCHESTER

201510-240

6.2

Considérant que l'embellissement de l'avenue Marien est dans les orientations de la Ville et qu'il est dans l'intérêt d'établir des ententes avec les entreprises ciblées;

Considérant que la Ville de Montréal-Est procédera, dans des conditions favorables d'octobre, à des travaux d'aménagement paysager sur l'avenue Marien entre les rues Sainte-Catherine et Dorchester, dans l'emprise publique et sur le terrain de l'entreprise;

Considérant que l'entreprise s'engage à respecter nos spécifications lors des travaux tels que définis dans la transaction entre la Ville de Montréal-Est et Lougen en date du 1er octobre 2015;

Considérant que Lougen assumera l'entretien des aménagements après la garantie d'un an sur les travaux se rattachant à la transaction;

Considérant que pour ce faire, une ratification de la transaction doit être autorisée par la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De ratifier la transaction entre Lougen et la Ville de Montréal-Est pour le projet d'aménagement pour l'avenue Marien d'autoriser la directrice générale à signer au nom de la Ville de Montréal-Est ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET RÉCEPTION DÉFINITIVE POUR LES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-02 - RECONSTRUCTION DES RUES ONTARIO, COURTEMANCHE ET DE MONTIGNY

201510-241

6.3

Considérant que la Ville avait lancé un appel d'offres public pour le projet TP-ST 2014-02 - Reconstruction de l'avenue Courtemanche et des rues Ontario et De Montigny;

Considérant qu'une ratification d'autorisation des travaux supplémentaires de l'ordre de 157 585.73 \$ plus les taxes applicables est nécessaire;

Considérant que le montant des travaux supplémentaires respecte le 10 % de contingences;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-02 - Reconstruction des rues Ontario, Courtemanche et De Montigny les travaux sont complétés et qu'une réception provisoire a été faite et traitée dans le décompte numéro 8;

Considérant qu'une visite du chantier a été effectuée en septembre 2014 pour l'acceptation provisoire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer les frais supplémentaires à l'entreprise Les Constructions et Pavage Jeskar inc. ainsi que toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 18 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET TP-ST 2014-09 - RECONSTRUCTION DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU PARC RENÉ-LABROSSE (PARC DE L'HÔTEL DE VILLE)

201510-242

6.4

Considérant qu'un montant de 850 000 \$, comprenant le coût des travaux, a été prévu au budget pour le projet TP-ST 2014-09 - Reconstruction des murs de soutènement du parc René-Labrosse (parc de l'hôtel de ville) résolution 201507-171;

Considérant que des travaux supplémentaires tributaires à une disposition et la gestion des sols contaminés localisés principalement au mur est n'ont pas été relevés avant l'appel d'offres;

Considérant que les coûts relatifs à la gestion des sols contaminés représentent un montant de 85 604.68 \$ taxes incluses, soit un montant dépassant les contingences de 10 % (+/- 75 000 \$ plus taxes);

Considérant qu'il est anticipé, malgré ce dépassement, que la totalité des coûts des travaux ne dépassera pas +/- 720 000 \$ plus taxes.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le dépassement des contingences de 10 % pour le projet TP-ST 2014-09 - Reconstruction des murs de soutènement afin de procéder à l'entièreté du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE LE PRIX DU GROS - DONNACONA CHRYSLER POUR LA FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES COMPACTES NEUVES 2015 - PROJET TP-ST 2015-14A - 50 653.24 \$, TAXES INCLUSES

201510-243

6.5

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-14A – Fourniture de deux camionnettes compactes neuves 2015 la Ville a lancé un appel d'offres public;

Considérant que quatre (4) fournisseurs ont déposé une soumission, et que trois (3) d'entre elles ont été jugées conformes, soit :

- Le prix du Gros - Donnacona Chrysler, pour un montant de 50 653,24 \$ taxes incluses;
- Montréal Chrysler Lasalle, pour un montant de 52 752,83 \$ taxes incluses;
- Circuit Ford, pour un montant de 61 063,22 \$, taxes incluses;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Le prix du gros - Donnacona Chrysler pour un montant de 50 653,24 \$ taxes incluses;

Considérant que cette dépense est prévue et respecte le budget 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer à l'entreprise Le prix du gros - Donnacona Chrysler le contrat pour la fourniture de deux (2) camionnettes compactes neuves 2015 - Projet TP-ST 2015-14A pour un montant de 50 653,24 \$, taxes incluses;

De payer cet achat en immobilisation à même les disponibilités du fonds de roulement de la Ville et de financer cet achat sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT À L'ENTREPRISE ALBI FORD LINCOLN JOLIETTE INC. POUR LA FOURNITURE D'UN FOURGON UTILITAIRE ALLONGÉ À TOIT SURÉLEVÉ - PROJET TP-ST 2015-15A - 36 439.03 \$, TAXES INCLUSES

201510-244

6.6

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2015-15A – Fourniture d'un (1) fourgon utilitaire allongé à toit surélevé, la ville a lancé un appel d'offres;

Considérant que trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission et que deux (2) d'entre elles ont été jugées conformes, soit :

- Albi Ford Lincoln, Joliette pour un montant de 36 439,03 \$ taxes incluses;
- Circuit Ford, pour un montant de 38 471,78 \$ taxes incluses;

Considérant qu'après analyse des soumissions, le montant du plus bas soumissionnaire conforme est 36 439,03 \$ taxes incluses pour un fourgon Ford Transit T350 à toit surélevé avec empattement de 148 pouces;

Considérant que cette dépense était prévue dans l'enveloppe budgétaire au PTI fiche 16.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Albi Ford Lincoln Joliette inc. pour la fourniture d'un fourgon utilitaire allongé à toit surélevé - Projet TP-ST 2015-15A pour un montant de 36 439.03 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE SAISON 2015-2016 - PROJET TP-ST 2015-12

201510-245

6.7

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de camions pour le transport de neige pour la saison 2015-2016;

Considérant que la Ville a établi, dans son appel d'offres Projet TP-ST 2015-12 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2015-2016 avec les exigences contractuelles ainsi que le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2015-2016, soit 2,063 \$ du mètre cube, qui a été calculé en tenant compte des taux du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le Ministère des Transports du Québec en vigueur le 1er mai 2015;

Considérant que la Ville a reçu les soumissions, qui sont jugées conformes, des entrepreneurs suivants :

- Les Excavations DDC (1) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Routek Construction inc. (1) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Transport Ronald Guindon et Excavation (1) 10 roues

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée – saison 2015-2016, débutera le 1er novembre 2015 et se terminera le 1er mai 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2015-2016, soit 2,063 \$ le mètre cube, tel que prévu au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du Ministère des Transports du Québec;

D'adjuger le contrat de location de camions pour le transport de la neige saison 2015-2016, le tout conformément aux modalités du devis, aux entreprises suivantes :

- Les Excavations DDC (1) 12 roues
- Transport Michel Robert inc. (1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc. (1) 12 roues
- Perrotta Transport (1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et fils inc. (1) 12 roues
- Denis Charron (2) 12 roues
- Routek Construction inc. (1) 12 roues
- Transport Pierre Émond (1) 12 roues
- Transport Ronald Guindon et Excavation (1) 10 roues

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2014-08 – RÉHABILITATION DES MURS DE L'ENTREPÔT À SEL

201510-246

6.8

Considérant que dans le cadre du projet TPST- 2014 - 08 – Réhabilitation des murs de l'entrepôt à sel, les travaux sont complétés;

Considérant que les travaux de réfection nécessaires ont été effectués à l'automne 2014;

Considérant qu'une visite de chantier a été effectuée au printemps 2015 et que les corrections ont été faites favorablement à nos exigences.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Manorex Construction (2010) inc. toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat octroyé lors de la séance du 16 juillet 2014 (résolutions 201407-184 et 201409-230 pour la modification au contrat).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE POUR LA SAISON 2015-2016

201510-247

6.9

Considérant que la Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement de l'agglomération pour l'achat de sel de déglacage pour la saison 2015-2016 et que d'en faire partie nous permet d'obtenir un meilleur prix;

Considérant que le tarif pour les achats de sel de déglacage pour la Ville de Montréal-Est (découlant de ce regroupement d'achats) est de 71,06 \$ la tonne métrique, excluant le transport et les taxes soit pour un montant de 85,09 \$ la tonne métrique taxes et transport inclus.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner l'entente numéro 1069247 entre la Ville de Montréal et la compagnie Compass Minerals, pour l'achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2015-2016 au prix de 74,01\$ la tonne métrique, incluant le transport et excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACCEPTATION DE L'ENTENTE TECHNIQUE POUR LE BOUCLAGE DES RÉSEAUX DE LA CLASSE 2400KPA AVEC L'ENTREPRISE GAZ MÉTRO

201510-248

6.10

Considérant que l'entreprise Gaz Métro a entamé un projet de bouclage de réseau de classe 2400Kpa en 2014;

Considérant que la phase II est prévue pour 2016 et sera ciblée sur les axes routiers en partie ou en totalité sur les rues Notre-Dame, Durocher, Prince-Albert et Sherbrooke;

Considérant que Gaz Métro s'engage à respecter certaines conditions durant leurs interventions et pour la remise en état des infrastructures de la ville après les travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente des engagements de Gaz Metro et d'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

7

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE POUR LA CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2015.

201510-249

8.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la Campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le Jour du Souvenir aura lieu le dimanche 8 novembre à 14 h au Cénotaphe derrière l'Hôtel de Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'acheter une couronne au montant de 75 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie qui se déroulera le 8 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR.

201510-250

8.2

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du Jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris;

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 8 novembre prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De verser une contribution de 1075 \$ afin d'aider à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN MONTANT SUFFISANT POUR LA RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET

201510-251

10.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement d'emprunt d'un montant suffisant pour la rénovation du Centre récréatif Édouard-Rivet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201510-252

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
